



Une filière de mobilité ouvrière : l'accès à la petite entreprise artisanale et commerciale

Nonna Mayer

► To cite this version:

Nonna Mayer. Une filière de mobilité ouvrière : l'accès à la petite entreprise artisanale et commerciale. *Revue française de sociologie*, 1977, 18 (1), pp.25-45. 10.2307/3320868 . hal-01719411

HAL Id: hal-01719411

<https://sciencespo.hal.science/hal-01719411>

Submitted on 28 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

NONNA MAYER

Une filière de mobilité ouvrière : l'accès à la petite entreprise artisanale et commerciale *

Un ouvrier sur cinq désire se mettre un jour « à son compte » (1). Cet attrait d'une partie de la classe ouvrière pour la petite entreprise n'est pas nouveau. On peut y voir une tradition léguée par le compagnonnage (2), l'empreinte du radicalisme, défenseur de la petite propriété (3), ou une réaction à la condition ouvrière elle-même : une étude déjà ancienne d'Andrieux et Lignon (4) montre que la subordination dans le travail pèse plus à l'ouvrier que l'insuffisance de son salaire ou la dureté de sa tâche. Et s'établir petit commerçant ou artisan lui apparaît comme le moyen le plus accessible de conquérir son indépendance et devenir « son propre maître ». L'objet de cet article est moins de rechercher pourquoi tant d'ouvriers veulent se mettre à leur compte que de savoir s'ils y parviennent.

C'est un problème de mobilité professionnelle et sociale, qui renvoie à un débat historique fondamental : celui de « l'embourgeoisement de la classe ouvrière ». Si l'on admet que dans un système capitaliste la lutte

* Pour la mise au point définitive de ce texte j'ai bénéficié des commentaires de Philippe Besnard, de Annick Percheron et de Jean-René Tréanton que je tiens à remercier.

(1) *L'ouvrier français en 1970. Enquête nationale auprès de 1.116 ouvriers d'industrie*. — Paris, A. Colin, 1970. Cf. pp. 247-249 : « Vous personnellement désirez-vous être installé un jour à votre compte ? » OUI = 20 %, NON = 76 %, S.R. = 3 %, N = 1.116.

(2) Voir J. KUCZYNSKI : *Les origines de la classe ouvrière*. — Paris, Hachette, 1967, pp. 29-30. Beaucoup de compagnons se mettent même illégalement à leur compte, sans l'autorisation de la corporation, à la fin du XVIII^e, alors que les maîtres commencent à bloquer l'accès à la maîtrise. Voir aussi G. DUVEAU : *La vie ouvrière en France sous le Second Empire*. Paris, Gallimard, 1946, pp. 415-416.

Jusqu'au II^e Empire « le nouveau système économique (...) comporte un certain jeu et le producteur change assez facilement de camp, l'ouvrier devient fréquemment patron ».

(3) « Il faut donner le sol, le capital et l'outil à ceux qui jusqu'à elle (la Révolution) ne possédaient rien ». L. Gambetta : « Discours du 16 octobre 1871 » in P. BARRAL : *Les fondateurs de la III^e République*. — Paris, A. Colin, 1968, p. 51.

(4) ANDRIEUX (A.), LIGNON (J.) : *L'ouvrier d'aujourd'hui. Sur les changements dans la condition et la conscience ouvrières*. — Paris, Librairie M. Rivière, 1960.

des classes oppose principalement les détenteurs des moyens de production et d'échange exploitant la force de travail salariée, et les prolétaires dépossédés de leurs moyens de travail et producteurs de plus-value, alors l'ouvrier qui se met à son compte fait plus que changer de métier, il change de classe sociale. Il rompt la solidarité ouvrière. Et l'enjeu de ce passage est politique : les gouvernants de la III^e République l'avaient bien compris, tel Waldeck-Rousseau appelant de ses vœux « la grande solution sociale qui serait la solution de l'avenir et dont les syndicats devraient être les agents décisifs : l'accession du salariat à la propriété industrielle et commerciale » (5).

On voudrait aussi s'interroger sur la signification exacte d'une telle mobilité à propos de laquelle les défenseurs des classes moyennes parlent si volontiers de « promotion ouvrière » (6). Est-ce à la portée de n'importe quel ouvrier de se « mettre à son compte », ou est-ce réservé à une minorité que leur revenu, leur profession, leur qualification ou leur origine sociale placent à part ?

Une enquête de l'Institut national de la statistique et des études économiques (I.N.S.E.E.) sur « la formation et la qualification professionnelle en France » (7) permet de répondre partiellement à ces questions. Portant sur un échantillon représentatif de la population française, tiré à partir du recensement de 1968, elle décrit la situation professionnelle des personnes enquêtées en 1970, en 1965, et à leur entrée dans la vie active. Elle a l'avantage de porter sur un large échantillon de près de 40.000 personnes, et de renseigner aussi bien sur leurs caractéristiques socio-démographiques (âge, sexe, nationalité, niveau d'études et diplômes, profession du père, etc) que sur leur emploi (profession détaillée, formation, statut, taille de l'entreprise ou nombre de salariés employés, salaire, etc). On a considéré comme « mis à leur compte » les individus interrogés qui étaient ouvriers en 1965 et petits commerçants ou artisans au moment de l'enquête (8), et cherché ce qui les différençait de tous ceux qui étaient

(5) C. NICOLET : *Le parti radical*. — Paris, Presses Universitaires de France, 1974, p. 40.

(6) Ainsi P. Poujade, leader de l'Union de défense des commerçants et artisans, s'adressant à « l'ouvrier de France » : « Quel est ton idéal ? Avoir ta petite affaire à toi, bien à toi. L'artisanat, la petite industrie, c'est la promotion ouvrière... » in *J'ai choisi le combat*. Saint-Céré, Société Générale des Editions et des Publications, 1955, p. 235. Ou encore R. Millot, président du Comité national de liaison et d'action des classes moyennes et délégué général de la C.G.C. : « Les classes moyennes, c'est aussi la possibilité de la promotion sociale. Lorsque nous disons qu'il n'y a pas de promotion ouvrière sans classes moyennes, peut-être proclamons-nous une évidence ? C'est cependant la réalité de tous les jours : la promotion ouvrière — qu'elle se fasse à l'intérieur de l'entreprise et

dans le monde du salariat pour aboutir à la maîtrise ou mêmes aux cadres, ou qu'elle se fasse par l'artisanat ou l'accession à la direction d'une petite entreprise — aboutit toujours à une position de classes moyennes » in *Les classes moyennes dans la civilisation du XX^e siècle*. — Paris, Centre économique et social de perfectionnement des cadres, 1969, p. 9.

(7) POHL (R.), THÉLOT (C.), JOUSSET (M.-F.) : *L'enquête formation - qualification professionnelle de 1970*. — Paris, I.N.S.E.E., 1974 (D 32, n° 129).

(8) On a choisi de travailler uniquement sur les ouvriers mis à leur compte dans le petit commerce ou l'artisanat, à l'exclusion de ceux qui sont devenus petits propriétaires agricoles ou petits industriels, parce que ces derniers sont trop peu nombreux (0,26 % des ouvriers en 1965 sont devenus agriculteurs exploitants, et 0,07 % industriels. Ces proportions portent sur l'ensemble des ouvriers, actifs des deux sexes, étrangers inclus).

ouvriers en 1965 d'une part, et de tous ceux qui étaient petits commerçants ou artisans au moment de l'enquête d'autre part. Pour simplifier, on appellera ces deux groupes de référence « les ouvriers de 1965 » et « les petits patrons de 1970 ».

Une telle analyse ne porte pas sur la totalité des effectifs des catégories socio-professionnelles étudiées. Car on ne peut comparer les ouvriers « mis à leur compte » qu'aux ouvriers et aux petits patrons *actifs et occupés aux deux dates*. C'est exclure du champ de l'étude ceux qui sont entrés dans la vie active après 1965 (jeunes, militaires, étudiants) et ceux qui en sont sortis avant 1970 (chômage, retraite, décès). Ainsi les ouvriers actifs occupés aux deux dates représentent 81,3 % des ouvriers actifs occupés en 1970, et les petits commerçants et artisans actifs occupés aux deux dates 91,5 % des petits commerçants actifs occupés en 1970 (9).

Cette étude ne permet pas non plus de saisir la totalité des passages entre classe ouvrière et petit patronat, puisque comme le rappellent les auteurs en introduction : « On ne sait rien de la situation de l'enquêté entre le mois d'avril 1965 et la date de l'enquête, on ignore les chemins suivis (et en particulier, les changements multiples). On ne connaît que les points de départ et d'arrivée » (10). De même que l'on ignore ce qu'il a fait avant 1965 à l'exception de son premier emploi.

L'enquête précédente, F.Q.P. 1964, permet seulement de voir si d'une période à l'autre la proportion d'ouvriers mis à leur compte a beaucoup varié. Mais il faudrait une enquête par cohorte pour pouvoir dire combien d'ouvriers se mettent à leur compte en l'espace d'une génération par exemple, ou combien de temps ils restent à leur compte.

Il faut aussi tenir compte du fait que les résultats, après avoir été redressés pour tenir compte des refus de répondre et des personnes non retrouvées, ont été extrapolés : chaque répondant a été affecté d'un coefficient de pondération égal au rapport entre l'effectif de la strate à laquelle il appartient et celui de la strate au recensement de 1968. Tous les tableaux présentés dans cet article ont été faits à partir des effectifs *extrapolés*. On interprètera donc avec prudence certains résultats qui s'appuient en fait sur quelques dizaines d'individus, voire sur quelques unités, alors qu'une lecture hâtive donnerait à penser qu'on raisonne à partir de quelques milliers.

Enfin, c'est la classification de l'I.N.S.E.E. qui a servi à définir les ouvriers (catégories socio-professionnelles 60 à 68) et les petits patrons (catégories socio-professionnelles 22 et 27). Cette classification présente quelques particularités. Elle range parmi les petits commerçants certaines professions artisanales justifiant d'une inscription au registre des métiers tels que les boulangers, les bouchers, les blanchisseurs ou les coiffeurs, pourvu qu'ils aient moins de trois salariés. Elle ne considère pas comme artisanale une entreprise de plus de cinq salariés, alors que le décret du 1^{er} mars 1962 qui redéfinit l'artisanat tolère une taille limite de dix salariés.

(9) Il s'agit de la population *active occupée*, c'est-à-dire ayant déclaré un emploi, notion plus restrictive que celle de population *active* qui comprend les per-

sonnes « sans emploi et en recherchant un ».

(10) *Enquête F.Q.P. 1970* citée, p. 5.

Elle exclut de l'artisanat les chauffeurs de taxi, pour les classer en « personnels de service ». Et elle inclut dans les « ouvriers qualifiés » les garçons-boulangers, les garçons-charcutiers et les cuisiniers d'établissements, tandis que les garçons-bouchers ou les garçons-tripiers sont classés en « employés de commerce ». On a cherché à préciser le plus possible le contenu de ces catégories, en retrouvant à l'aide du Code des Métiers (11) la profession détaillée des individus classés « ouvriers », « petits commerçants » et « artisans ». Avec ces limites, qu'il fallait préciser, l'enquête F.Q.P. permet d'estimer approximativement : I. combien d'ouvriers se sont mis à leur compte en cinq ans, II. qui sont ces ouvriers, III. quels petits patrons ils sont devenus.

I

Dans un premier temps, on s'est contenté de reprendre les tables de mobilité professionnelle publiées par l'I.N.S.E.E. (12) et de les réduire à trois catégories : ouvriers, petits patrons, autres (Tableau I)

Sur six millions d'ouvriers en 1965, 151.000 sont petits commerçants ou artisans au moment de l'enquête. Autrement dit 2,5 % d'entre eux se sont « mis à leur compte ». Résultat qui peut encore s'énoncer ainsi : sur 1,6 million de petits patrons au moment de l'enquête, un sur dix était ouvrier cinq ans plus tôt (9,3 %). C'est beaucoup si l'on tient compte du fait qu'il s'agit d'une brève période de 5 ans, et que pendant ces cinq ans la grande majorité des ouvriers et des petits patrons sont restés stables. Il n'y a guère que 11,2 % des ouvriers de 1965 qui ne le sont plus en 1970, et 18,1 % des petits patrons de 1970 qui ne l'étaient pas en 1965. Si on raisonne uniquement sur ces mobiles (13) : c'est un ouvrier « sortant » sur cinq qui s'est mis à son compte (22,3 %), et plus de la moitié des petits patrons « entrants » (51,2 %) qui étaient ouvriers cinq ans auparavant.

(11) *Code des Métiers. Index analytique détaillé.* — Paris, Imprimerie Nationale, 1968. Code à 4 chiffres en 444 postes. On a retrouvé quels métiers sont classés en C.S.P. 22 et 27 à partir de la table de correspondance du Code des catégories socio-professionnelles. — Paris, Imprimerie Nationale, 1969, p. 71 et suivantes. On a regroupé les métiers de l'artisanat en 8 catégories, rassemblant des groupes de métiers (définis par les deux premiers chiffres du code) : Agriculture et pêche (01, 04, 05), Alimentation (41, 42, 43, 46, 47), Textiles, cuir, vêtement (40, 48, 49, 50-55), Bois, ameublement (57-61), Bâtiment (6-11), Métaux, mécanique, électricité (12-23, 25-27), Verre, papier, carton (28-39, 72, 73). Divers (65, 67-71, 79, 84, 88). Les petits commerçants ont été répartis en 13 catégories, définies par les 4 chiffres du Code. Mais pour les besoins de l'étude on

s'est surtout servi d'un classement en 5 catégories : Boulangers (4471/4472/4473/4191), Bouchers (4675/4694/4696/8480), Alimentation Générale (8474), Hôtels, cafés, restaurants (8487/8488/4593), Non alimentaire (tout le reste).

Pour les ouvriers, on s'est servi d'un regroupement en 15 secteurs d'activité élaboré par les auteurs de l'enquête (à partir d'un Code regroupé en 110 postes, à 3 chiffres).

(12) *Enquête F.Q.P. 1970* citée. Tableaux 4.1 à 4.4 bis, pp. 62-75.

(13) On a adopté une conception restrictive de la mobilité puisqu'on n'a pas tenu compte de la mobilité interne du groupe ouvrier et du groupe des petits patrons : ouvriers qualifiés devenus contremaîtres par exemple ou artisans devenus petits commerçants.

Nous avons cherché à vérifier la permanence de ces passages en recalculant ces pourcentages pour la période 1959-1964. Pour permettre des comparaisons plus sûres entre les deux enquêtes, qui n'utilisaient pas les mêmes méthodes de pondération, l'I.N.S.E.E. a redressé l'échantillon de 1970 de la même façon que celui de 1964 (14). Le *tableau II* permet donc de comparer les résultats de 1964 aux résultats de 1970 redressés : on voit que les proportions trouvées pour ces deux périodes successives sont très voisines, les différences provenant essentiellement d'une augmentation générale de la mobilité entre 1965 et 1970 (15).

TABLEAU I (en milliers).

1965	1970	OUVRIERS	PETITS PATRONS	AUTRES	TOTAL 1965
		88,8 %	2,5 %	8,7 %	100 %
Ouvriers	5.391	90,0 %	151	526	6.068
		5,7 %	86,0 %	8,2 %	100 %
Petits patrons	88	1,5 %	1.327	126	1.541
		5,8 %	1,6 %	92,6 %	100 %
Autres	514	8,6 %	143	8.246	8.903
			8,8 %	92,7 %	
Total 1970	5.993	100 %	1.621	8.898	16.512

Champ du tableau : actifs des deux sexes, étrangers inclus, occupés aux deux dates. Moins 39.000 aides familiaux qui n'ont pas déclaré la profession de la personne qu'ils aidaient en 1965 ou en 1970. Nous avons arrondi les chiffres au millier supérieur ou inférieur, ce qui nous a semblé légitime étant donné l'extrapolation sur laquelle ils reposent.

Il semble donc qu'il existe un flux relativement important et constant de la classe ouvrière en direction du petit patronat. On peut même y voir une filière relativement privilégiée de « promotion ouvrière » puisque les ouvriers devenus petits commerçants ou artisans entre 1965 et 1970 sont plus nombreux que les ouvriers devenus techniciens ou cadres (CSP 41-44) : 151.000 au lieu de 140.000. Ils sont même plus nombreux que les ouvriers qui ont accédé à la maîtrise entre ces deux dates : si on exclut les contre-maîtres de la classe ouvrière, c'est 140.000 ouvriers qui se sont « mis à leur compte » entre 1965 et 1970, tandis que 124.000 ouvriers sont devenus contremaîtres.

(14) *Enquête F.Q.P. 1970* citée, pp. 68-69, 72-73 (Tableaux 1965-1970 redressés) et pp. 70-71, 74-75 (pour 1959-1964).

(15) D'une période à l'autre l'augmentation de la catégorie des ouvriers mis à leur compte a été plus rapide que l'augmentation de la catégorie des ouvriers et de la catégorie des petits patrons. Les proportions d'ouvriers mis à leur compte et de petits patrons ouvriers 5 ans plus tôt augmentent donc légèrement. Mais comme la mobilité générale a augmenté en 1965-1970, les proportions calculées sur

les mobiles entrants et sortants ont légèrement baissé. Voir C. THÉLOT : « Mobilité professionnelle plus forte entre 1965 et 1970 qu'entre 1959 et 1964 » *Economie et Statistique* (51) décembre 1973 : Ouvriers et petits patrons n'échappent pas à cette règle (8,6 % des ouvriers de 1959 ne le sont plus 5 ans après contre 12 % des ouvriers de 1965. Et 12,2 % des petits patrons de 1964 ne l'étaient pas 5 ans plus tôt contre 17,5 % des petits patrons de 1970).

TABEAU II. — Comparaison des deux enquêtes F.Q.P. 1964 et 1970.

Entre 1959 et 1964, 106.000 ouvriers sont devenus petits patrons, soit :	Entre 1965 et 1970 140.000 (151.000) ouvriers sont devenus petits patrons, soit :
2,0 % des ouvriers de 1959	2,6 % des ouvriers de 1965 (2,5 %)
6,8 % des petits patrons de 1964	8,9 % des petits patrons de 1970 (9,3 %)
23,3 % des ouvriers « sortants »	21,8 % des ouvriers « sortants » (22,3 %)
55,5 % des petits patrons « entrants »	50,5 % des petits patrons « entrants » (51,2 %)

Champ : actifs français des deux sexes, occupés aux deux dates. Moins les aides familiaux qui n'ont pas déclaré la profession de la personne qu'ils aidaient. Entre parenthèses figurent pour mémoire les résultats 1970 avant redressement.

II

La possibilité ultérieure de réexploiter l'ensemble des données de l'enquête F.Q.P. (16) a permis dans un deuxième temps de dépasser ce niveau d'analyse très général et de se demander non plus combien d'ouvriers se sont mis à leur compte mais quelles sont leurs caractéristiques sociologiques comparées à celles des ouvriers en 1965. Pour des raisons d'effectif on a exclu de l'étude les étrangers et les femmes (17). Les résultats présentés ici ne concernent donc que les *ouvriers français de sexe masculin actifs et occupés aux deux dates*, qui représentent de toute façon la quasi-totalité des ouvriers mis à leur compte (Tableau III). Nous avons pris soin d'indiquer pour chaque tableau les effectifs pondérés qui servent de base aux pourcentages, suivis des effectifs réels dans l'échantillon. Deux directions de recherche ont été explorées. D'une part diverses enquêtes sur la classe ouvrière semblent montrer que le désir de se mettre à son compte est particulièrement fort dans un milieu spécifique : celui des jeunes ouvriers qualifiés des entreprises artisanales. On a fait l'hypothèse que ce sont ces ouvriers-là qui se mettaient le plus à leur compte (A).

D'autre part les travaux de R. Girod sur la contre-mobilité (18) ont

(16) Grâce à J. Frisch du Centre d'études sociologiques, on a pu disposer de la bande de l'enquête F.Q.P. 1970. Le traitement informatique des données a été effectué avec la collaboration de P. O. Flavigny, du Département de mathématiques appliquées du Centre d'études sociologiques. La population retenue est celle des ouvriers en 1965 (CSP. 60-68) encore actifs et occupés au moment de l'enquête (CSP. 00-82 en 1970) et celle des petits commerçants et artisans (CSP. 22 et 27 en 1970) actifs et occupés 5 ans plus tôt (CSP. 00-82 en 1965). Cette définition des actifs occupés aux deux dates par leur catégorie socio-professionnelle est un tout petit peu plus large que celle des auteurs de l'enquête (qui définissent leur champ à partir des questions, « Quelle

est votre occupation principale à la date de l'enquête » et « quelle est votre occupation principale au 30 avril 1965 », en retenant ceux qui ont répondu dans les deux cas : exerçait une profession; avait un emploi; travaillait en aidant un membre de sa famille dans sa profession même sans être salarié). Ainsi on trouve un total d'ouvriers mis à leur compte légèrement supérieur à celui du tableau I : 153.000 au lieu de 151.000.

(17) Voir notes (35) et (36).

(18) Les travaux de R. Girod sur une cohorte de Genevois montre que la mobilité en cours de carrière ne prend son sens que par rapport au premier métier exercé d'une part, et à l'origine sociale de l'autre. Une part importante des flux de mobilité peut s'analyser comme une

TABLEAU III. — Proportion d'ouvriers « mis à leur compte » parmi les ouvriers de 1965, selon le sexe et la nationalité.

		Hommes		
		2,8 %	(244)	
		123.000		
		Femmes		
		2,0 %	(24)	
		21.000		
Ouvriers 2,5 % 153.000	(279)	Français		
		2,6 % 144.000	(268)	
	Etrangers			
		1,5 % 9.000	(11)	
		Hommes		
		1,6 %	(11)	
		9.000		
		Femmes		
		—	(0)	
		0		

(Entre parenthèse figure le nombre réel d'ouvriers mis à leur compte dans l'échantillon; les effectifs pondérés sont indiqués sous chaque pourcentage.)

montré qu'il faut donner une signification sociale différente aux changements d'activité professionnelle selon le milieu d'origine des mobiles. On s'est demandé combien de ces ouvriers censés se mettre à leur compte étaient des fils de patrons ou de parents aisés dont la famille avait pu faciliter l'installation, sans qu'on puisse légitimement parler de « promotion ouvrière » (B).

A. — Ce n'est pas n'importe quel ouvrier qui cherche à se mettre à son compte. L'enquête sur « l'ouvrier français en 1970 » montre que ce désir est notamment influencé par deux facteurs : la taille de l'entreprise et l'âge. Il est particulièrement fréquent chez les jeunes ouvriers des petites entreprises (Tableau IV) (19). Et l'étude plus qualitative menée par Nicole de Maupeou-Abboud auprès de jeunes ouvriers laisse penser que c'est moins la taille de l'entreprise que sa forme qui est déterminante : ce sont les apprentis et les jeunes « compagnons » des petites entreprises artisanales (ébénisterie, maroquinerie, menuiserie), plus que les ouvriers des entreprises « modernes », grandes ou petites, qui parlent le plus de s'installer à leur compte (20). Futurs professionnels, souvent enfants ou

contre-mobilité rapprochant l'individu de son milieu de départ plus qu'elle ne l'en éloigne (Girod (R.) en collaboration avec Y. Fricker : « Mobilité séquentielle » *Revue française de sociologie* 12 (1) 1971, pp. 3-18).

(19) Tri croisé provenant d'une réexploitation des données de *L'Ouvrier français en 1970* effectuée avec D. Boy,

du Centre d'étude de la vie politique française contemporaine.

(20) N. de MAUPEOU-ABBOUD : *Les blousons bleus*. — Paris, A. Colin, 1968. Enquête auprès de jeunes ouvriers (— 20 ans) de la région parisienne (O.S., O.P., et apprentis). Approche à la fois statistique et qualitative.

parents de professionnels, ils ont dès l'apprentissage, et parfois dès l'enfance, intériorisé les valeurs du « métier » et choisi de devenir artisans. On a fait l'hypothèse que c'est dans ce secteur des « métiers », où la motivation pour se mettre à son compte est particulièrement forte, que l'on trouvera le plus d'ouvriers qui cherchent à le faire. Ceux-ci seront en majorité :

— de jeunes ouvriers que l'âge n'a pas encore conduits à accepter la condition ouvrière, une plus grande intégration au monde ouvrier, ou à

TABLEAU IV. — Proportion des ouvriers répondant « oui » à la question :
« Vous, personnellement, désirez-vous être installé un jour à votre compte ? »
selon l'âge et la taille de l'établissement.

TAILLE DE L'ÉTABLISSEMENT	AGE		
		— 35 ans	+ 35 ans
< 100 salariés		46,1 %	14,0 % (137)
≥ 100 salariés		28,5 %	11,4 % (91)
		(170)	(58)

choisir d'autres moyens de défense (syndicalisme ou promotion dans l'entreprise);

— des ouvriers *qualifiés*, parce que leur salaire est plus stable que celui des autres ouvriers (21) et qu'il leur sera plus facile de constituer le capital nécessaire. Et aussi, parce qu'on ne s'improvise pas artisan ni, dans une moindre mesure, petit commerçant : on peut donc penser qu'ils choisiront un métier en rapport avec leur qualification, que c'est plutôt l'OP 3 mécanicien qui ouvrira un garage, et l'O.H.Q. du bâtiment qui abandonnera les chantiers pour monter sa propre affaire.

— des ouvriers des *petites entreprises artisanales* enfin, où le patron qui travaille avec ses ouvriers présente un modèle de promotion sociale plus proche et plus accessible que le « P.D.G. » d'une usine de 2.000 ouvriers.

Le Tableau V qui oppose les caractéristiques des ouvriers mis à leur compte à celle de l'ensemble des ouvriers en 1965 montre que ces hypothèses sont largement vérifiées, les ouvriers devenus petits commerçants ou artisans sont plus jeunes : 3 sur 5 d'entre eux avaient moins de 30 ans en 1965 contre 2 sur 5 de l'ensemble des ouvriers. Et si l'enquête ne permet pas de déterminer avec précision l'année où ils se sont mis à leur compte, elle montre toutefois que la majorité d'entre eux l'ont fait aux alentours de la trentaine et non, comme on pourrait le supposer, dans la deuxième

(21) A la date de l'enquête, les salaires annuels moyens des ouvriers se répartissent ainsi :

Ouvriers 13.693
(en milliers de francs)

dont

Contremaîtres 23.091
Ouvriers qualifiés 14.849
Ouvriers spécialisés ... 12.173
Manœuvres 9.929

(Données Sociales. I.N.S.E.E., Paris. 1974, p. 75.)

moitié d'une vie de travail, après avoir économisé sou par sou un petit capital.

Ils sont plus qualifiés aussi (22) : les deux tiers des ouvriers mis à leur compte sont des O.P. ou des contremaîtres, contre moins de la moitié de l'ensemble des ouvriers. On dispose de deux autres indices de la qualification des ouvriers mis à leur compte : près de la moitié d'entre eux possèdent un diplôme technique (23), contre un quart seulement des ouvriers en 1965. Et ils sont presque deux fois plus nombreux à avoir été mis en apprentissage à la fin de leur scolarité. Enfin, comme on pouvait s'y attendre, ils se mettent le plus souvent à leur compte dans la branche où

TABLEAU V. — *Caractéristiques socio-professionnelles des ouvriers « mis à leur compte » par comparaison avec celles des ouvriers en 1965 et des petits patrons en 1970 (%)*.

SONT :	SUR 100 OUVRIERS EN 1965 (4.418.000) N = 7.562	SUR 100 OUVRIERS MIS A LEUR COMPTE (123.000) N = 244	SUR 100 PETITS PATRONS (905.000) N = 1.437
Agés de — 35 ans	39	58	20
Ouvriers qualifiés (CSP. 60,61)	48	66	—
Possesseurs d'un diplôme techni- que	26	48	24
Diplôme d'enseignement général ou supérieur	32	30	50
Sans diplôme	42	22	26
Anciens apprentis (à leur entrée dans la vie active)	22	39	22
Fils de patrons de l'industrie ou du commerce	10	24	38
Fils d'ouvriers	45	31	21
Ouvriers du bâtiment, du bois ou de l'alimentation	24	51	—

(22) La variable « qualification » est à utiliser avec prudence. Les auteurs de l'enquête rappellent que si l'on interroge à deux reprises le même individu sur sa qualification (l'enquête annuelle sur l'emploi en mars 1972 réinterrogeait des individus enquêtés en mars 1971 sur leur qualification en 1971) ou si l'on compare ses réponses aux déclarations de son employeur (vérification effectuée pour l'enquête F.Q.P. 1964), on obtient des divergences considérables. Voir *Enquête F.Q.P. 1970* citée pp. 15-16. Les termes d'O.S., manoeuvre, ouvrier qualifié, sont fréquemment pris les uns pour les autres

soit que la terminologie des entreprises varie soit que l'enquête gonfle sa qualification par désir de prestige. Si bien que la répartition des ouvriers par catégorie socio-professionnelle, répartition déterminée par leur qualification justement, ne se fait pas directement à partir des réponses des enquêtés ouvriers. Elles sont redressées en fonction d'une table des redressements (*Code des C.S.P., I.N.S. E.E., 1969, p. 91*) tenant compte à la fois de la profession et de la qualification. C'est cette variable (qualification redressée) que l'on a utilisée ici.

C.S.P. OUVRIÈRE	60	61	63	65	66	67	68	T
Ouvriers en 1965	6,9 %	40,8 %	32,9 %	2,5 %	0,3 %	3,1 %	13,5 %	(4.418.000)
Ouvriers mis à leur compte. 8	%	57,8 %	21,0 %				3,1 %	(123.000)

(23) Il s'agit du diplôme déclaré au recensement (les questions détaillées relatives à l'enseignement n'ont été posées

qu'aux personnes nées en 1918 et après). On a opposé aux « sans diplômes » et aux titulaires d'un diplôme d'enseignement

ils travaillaient comme ouvriers, et choisissent des métiers en rapport avec leur formation et leur qualification antérieures. Prenons les quatre principaux flux d'ouvriers mis à leur compte (qui représentent 70,5 % des ouvriers mis à leur compte), soit, dans l'ordre, les ouvriers du bâtiment, les ouvriers de la métallurgie, les ouvriers de l'alimentation et les ouvriers du bois. La quasi-totalité (92,5 %) des ouvriers de l'alimentation se sont mis à leur compte dans l'alimentation (57,2 % sont devenus boulangers, 19,5 % bouchers et 15,8 % restaurateurs), 88 % des ouvriers du bâtiment se sont mis à leur compte dans le bâtiment, 77,4 % des ouvriers du bois sont devenus artisans du bois, et 66,6 % des ouvriers de la métallurgie sont devenus artisans dans le secteur des métaux.

Il reste à vérifier si ce sont bien les ouvriers des petites entreprises artisanales qui se mettent le plus à leur compte. Les auteurs de l'enquête ont malheureusement établi le nombre de salariés des établissements employeurs à partir du fichier des établissements qui n'est pas une source très fiable. Comme on le voit ici, près de la moitié des ouvriers en 1965 travaillaient dans des établissements « non déclarés ou inconnus au fichier » (Tableau VI), et même 0,6 % d'entre eux dans des établissements de ...0 salarié ! Ces anomalies tiennent au retard du fichier à enregistrer les transformations et les radiations des établissements (retard qui peut atteindre deux ans) (24).

TABLEAU VI. — Répartition des ouvriers selon la taille de l'établissement employeur (%).

TAILLE DE L'ÉTABLISSEMENT	N.D. OU INCONNU	0 SAL.	1-2	3-5	6-9	10-19	20-49	50-99	100-499	500-999	1.000 et +	T
Ouvriers mis à leur compte (123.000) N = 244	51,5	3,4	13,7	6,3	6,5	2,7	6,4	2,3	4,4	1,4	1,4	100
Ouvriers en 1965. (4.418.000) N = 7.562	47,4	0,6	4,2	3,6	3,0	4,2	6,8	5,2	11,7	3,6	9,8	100

En dépit de ces incertitudes le tableau montre bien que la proportion d'ouvriers travaillant dans des établissements artisanaux, de moins de dix salariés, est deux à trois fois plus élevée chez les ouvriers qui se mettent à leur compte que chez l'ensemble des ouvriers (26,5 % au lieu de 10,8 %). Et inversement la proportion de ceux qui travaillent dans les établissements

général (certificat d'études primaires, brevet élémentaire-B.E.P.S.-B.E.P.C., baccalauréat 1^{re} et 2^e partie) ou d'un diplôme supérieur au 2^e baccalauréat les titulaires d'un diplôme technique (examen de fin d'apprentissage artisanal, certificat de fin de stage de la F.P.A., certificat d'aptitude professionnelle, brevet professionnel, etc.) avec ou sans diplôme d'enseignement général.

(24) Une autre hypothèse peut être proposée. Il est courant parmi les petits patrons du commerce et de l'artisanat de

se déclarer comme « salariés » d'une S.A.R.L. familiale plus ou moins fictive ou de déclarer comme salarié un membre de leur famille qui les aide, pour bénéficier du Régime Général de la Sécurité Sociale, plus avantageux. C'est cette pratique qui pourrait expliquer ce 3,4 % d'ouvriers « mis à leur compte » travaillant en 1965 dans des établissements de « 0 salarié » ; ils travaillent bien dans des établissements familiaux, sans salarié, mais ils n'étaient pas à proprement parler des « ouvriers ».

de plus de dix salariés est plus de deux fois supérieure chez l'ensemble des ouvriers (41,3 % au lieu de 18,6 %).

Un autre indicateur du caractère artisanal des entreprises où travaillaient les ouvriers mis à leur compte est leur secteur d'activité. On voit (Tableau VII) que plus d'un quart des ouvriers mis à leur compte sont des ouvriers du bâtiment, alors que 15 % seulement de l'ensemble des ouvriers de 1965 travaillaient dans cette branche. Or, le bâtiment est un des derniers secteurs dans lequel le nombre d'entreprises artisanales se maintient à un niveau élevé : en 1969 84,7 % des entreprises ont de 0 à 5 salariés dans le gros-œuvre, 90,3 % dans le second-œuvre (25). Les autres secteurs d'activité sur-représentés parmi les ouvriers qui se mettent à leur compte sont le bois, qui est aussi un secteur resté artisanal, et l'alimentation. Et il s'agit du secteur artisanal de l'alimentation puisque, si on recherche la profession détaillée de ces ouvriers de l'alimentation mis à leur compte, on voit qu'il s'agit en majorité (68 %) d'ouvriers boulangers, d'ouvriers pâtisseries, et de cuisiniers d'établissement. Inversement, un secteur industrialisé et à dominante de grosses unités comme la métallurgie y est sous-représenté. Le caractère artisanal des secteurs « bois » et « alimentation » se vérifie quand on croise la variable « secteur » par la variable « taille » de l'établissement : les ouvriers mis à leur compte dans ces deux secteurs travaillaient plus souvent dans des entreprises de moins de 10 salariés (Tableau VII bis). Cela fait une chance sur deux au total pour que l'ouvrier qui se met à son compte appartienne aux métiers du bois, de l'alimentation ou du bâtiment, et non au monde de l'industrie.

TABLEAU VII. — Répartition des ouvriers par secteurs d'activité (%).

SECTEURS :	BATIMENT	MÉTAL- LURGIE	ALIMEN- TATION	BOIS	AUTRES	T
Ouvriers mis à leur compte (123.000) N = 244	27,3	19,9	12,7	10,6	29,5	100
Ouvriers en 1965 (4.418.000) N = 7.562	15,6	25,0	3,9	4,4	51,1	100

TABLEAU VII bis. — Proportion des ouvriers mis à leur compte travaillant dans des établissements de 1 à 10 salariés par secteur d'activité (%).

Tous secteurs	26,5
Bois	33,4
Alimentation	41,3

B. — Si l'on s'interroge maintenant sur l'origine sociale des ouvriers qui se mettent à leur compte, on peut penser d'abord qu'il sera plus facile pour un ouvrier, fils de petit commerçant ou d'artisan, de devenir à son tour petit commerçant ou artisan, soit qu'il reprenne tout simplement

(25) LAFONT (J.) et LEBORGNE (D.) : transition » *Economie et Statistique*, (55) « L'artisanat du bâtiment : un monde en avril 1974, p. 3.

l'affaire familiale, après avoir appris le métier comme ouvrier chez un petit patron, soit que, élevé dans le milieu, il soit plus familiarisé avec ses particularités et ses problèmes. C'est ce que proclame ce poissonnier parisien de la rue du Faubourg Saint-Martin, fils de commerçants, ouvrier poissonnier : « Six mois, le temps que j'apprenne le métier »; « On naît commerçant... j'sais pas, c'est une habitude, j'suis né, j'ai des parents commerçants, j'ai toute ma famille qui est commerçante, j'vois pas autre chose que le commerce... donc j'étais habitué, mêlé dans le commerce depuis tous temps et... y'm'tardait une seule chose, c'est de finir mes études... que je n'ai pas finies d'ailleurs — pour... pour être dans ma boutique » (26). Plus généralement, on peut penser que sur le plan strictement matériel le fait d'être issu d'un milieu aisé (professions libérales, cadres supérieurs, patrons de l'industrie et du commerce) facilite l'apport en capital nécessaire. Tandis que pour un ouvrier, fils d'ouvrier, de petit employé ou de salarié agricole, se mettre à son compte est sans doute financièrement plus difficile et synonyme d'un plus grand bouleversement des conditions sociales d'existence.

Quand on compare l'origine sociale des ouvriers mis à leur compte à celle des ouvriers de 1965, on constate en effet (*Tableau VIII*) que les premiers sont plus souvent fils de patrons de l'industrie et du commerce (un sur quatre au lieu d'un sur dix) et moins souvent fils d'ouvriers (31 % au lieu de 45 %). Il reste que les fils de patrons, dont la mise à leur compte peut s'analyser en terme de continuité sociale plus que de promotion sociale, sont minoritaires.

TABLEAU VIII. — *Origine sociale des ouvriers (%)*.

G.S.P. DU PÈRE *	S.R.	AGR. EXPL.	SAL. AGR.	P.I.C.	PROF. LIB. CADRES SUP.	CADRES MOYENS	EMPL.	OUVR.	PERM. SERV.	AUTRES	INAC.	T
Ouvriers mis à leur compte (123.000) N = 244	1,7	14,1	5,8	23,5	1,1	3,6	6,9	30,3	2,2	6,5	3,8	100
Ouvriers en 1965 (4.418.000) N = 7.562	4,4	17,3	6,9	10,2	1,2	2,1	6,9	44,6	1,9	1,8	2,9	100

* Il s'agit du groupe socio-professionnel du père à l'époque où l'enquête « a cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université » donc à son entrée dans la vie active.

Nous avons cherché à déterminer alors la proportion des « contre-mobiles », au sens de R. Girod, parmi ces ouvriers mis à leur compte. Analysant les mouvements de salariés mis à leur compte entre 1959 et 1964, D. Bertaux estime que la moitié d'entre eux environ sont des contre-

(26) Série d'entretiens non directifs effectués en 1976 auprès de petits com-
merçants parisiens en milieu populaire (Paris, X^e arrondissement).

mobiles (27), « fils d'indépendants, patrons, et cadres supérieurs », et fils de gros agriculteurs. Or pour la période 1965-1970, avec les mêmes catégories que D. Bertaux, on ne trouve que 24,6 % d'ouvriers mis à leur compte, fils « d'indépendants, patrons et cadres supérieurs », et même si on leur ajoute une partie des fils d'agriculteurs qui ont pu bénéficier de l'aide financière de leur famille, les « contre-mobiles » représentent au plus *un tiers* du flux ouvriers → petits patrons. Peut-on en conclure que la contre-mobilité a baissé d'une période à l'autre ? Il faut tenir compte du fait que les deux enquêtes F.Q.P. ne sont pas directement comparables. D'autre part D. Bertaux n'a travaillé que sur la population des « moins de 46 ans », et sur quatre flux de mobilité bien précis : les ouvriers qualifiés devenus artisans, les ouvriers qualifiés devenus petits commerçants, les ouvriers spécialisés devenus artisans, les employés de commerce devenus petits commerçants. Nous avons donc comparé flux par flux les origines sociales des ouvriers mis à leur compte, en retenant la même population que D. Bertaux (les hommes, français, de moins de 46 ans). Les différences observées restent considérables (Tableau VIII bis) : de 1964 à 1970 la

TABLEAU VIII bis. — Proportion des fils de petits commerçants - artisans parmi les ouvriers mis à leur compte (%).

	1959-1964	1965-1970
Ouvriers qualifiés devenus artisans	54 %	32 %
Ouvriers qualifiés devenus petits commerçants	26 %	17 %
O.S. devenus artisans	33 %	15 %

proportion de fils de petits commerçants et artisans varie, selon les flux, de 9 à 22 points. Cet écart entre les deux périodes est d'autant plus difficile à expliquer que la mobilité intergénérationnelle n'a pratiquement pas varié d'une enquête à l'autre (28), et que les mesures visant à encourager l'installation dans ces professions (prêts, prime à l'installation d'artisans en zones rurales) et susceptibles d'accroître la proportion d'ouvriers mis à leur compte d'origine plus populaire, sont postérieures à 1970 (29).

III

Dans un troisième temps, on a cherché à comparer les ouvriers devenus petits patrons aux petits patrons de l'enquête, en distinguant ceux qui sont devenus artisans et ceux qui sont devenus petits commerçants.

On a fait l'hypothèse que les ouvriers se mettaient plus à leur compte

(27) BERTAUX (D.) : « Mobilité sociale biographique. Une critique de l'approche transversale » *Revue française de sociologie*, 15 (3), 1974. Tableau IV pp. 340 et 341-345.

(28) Cf. *Enquête F.Q.P. 1970*. C.S.P. du père et du fils, p. 190 et PRADERIE (M.),

SALAS (R.), PASSAGEZ (M.) : « Une enquête sur la formation et la qualification professionnelle des Français », *Etudes et conjonctures*, 22 (2) février 1967, p. 11.

(29) Les projets de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat datent de mars 1972.

comme artisans, parce que l'artisanat a plus d'affinités que le petit commerce avec le monde ouvrier. C'est vrai d'abord sur le plan professionnel. Les conditions de travail des artisans les rapprochent des ouvriers. Comme eux, ils sont des travailleurs manuels et des producteurs, et souvent ils font les mêmes gestes dans leur atelier qu'un ouvrier à l'usine. Les petits commerçants sont plus rarement des manuels, à l'exception des professionnels inscrits au registre des métiers, comme les bouchers, les boulangers. Sans doute y a-t-il également plus d'affinités sociales entre ouvriers et artisans, puisqu'un artisan sur quatre, à l'enquête, est fils d'ouvrier, et seulement un petit commerçant sur six (30). Politiquement, enfin, le comportement des artisans est moins éloigné de celui des ouvriers. Sans remonter jusqu'à la Commune de Paris où le monde des métiers eut un rôle déterminant, on constate aujourd'hui que les artisans votent plus à gauche que les petits commerçants (31).

Quand on cherche dans quelles professions se sont installés les ouvriers mis à leur compte, on trouve bien que l'artisanat les attire plus que le petit commerce. Les trois quarts (73,3 %) des ouvriers mis à leur compte sont devenus artisans, alors que les artisans ne représentent que la moitié des petits patrons au moment de l'enquête (50,7 %). Quant au quart restant des ouvriers qui ont choisi le petit commerce, une fois sur deux ils se sont installés dans un petit commerce artisanal : 30,4 % d'entre eux sont devenus boulangers, 11,3 % bouchers-charcutiers, 4,1 % blanchisseurs et 3,3 % horlogers. Deux filières de mobilité semblent être particulièrement utilisées. Parmi les ouvriers qui deviennent artisans, la *filière de mobilité privilégiée est celle qui conduit les ouvriers du bâtiment à se mettre à leur compte dans le bâtiment* (32). Les deux cinquièmes des ouvriers devenus artisans se retrouvent dans le bâtiment (41,2 %), alors que l'artisanat du bâtiment représente à peine un tiers (31,5 %) des artisans en 1970 (Tableau IX). Et la quasi-totalité de ces ouvriers mis à leur compte dans le bâtiment (80 %) travaillaient comme ouvriers dans le bâtiment en 1965.

Parmi les ouvriers qui deviennent petits commerçants, la *filière privilégiée est celle qui conduit les ouvriers de la boulangerie à devenir patrons boulangers* (33) : le tiers des ouvriers devenus petits commerçants sont devenus boulangers, alors qu'un petit commerçant sur dix seulement est boulanger en 1970; et la grande majorité de ces ouvriers devenus boulangers étaient ouvriers dans la boulangerie en 1965 (89,6 %).

(30) 16,2 % des petits commerçants et 25,5 % des artisans sont fils d'ouvriers (hommes actifs occupés aux deux dates, nés entre 1918 et 1935).

(31) Aux élections législatives de mars 1967, 38 % des artisans contre 29 % des petits commerçants avaient l'intention de voter pour la gauche (P.C. + Gauche non communiste, % sur répondants) in G. MICHELAT et M. SIMON : « Catégories socio-professionnelles en milieu ouvrier et comportement politique », *Revue française de science politique*, 25 (2), avril 1975, pp. 296-297.

(32) Cette mobilité élevée entre la classe ouvrière et l'artisanat du bâtiment a été présentée en détail par J. LAFONT et D. LEBORGNE : « L'artisanat du bâtiment : un monde en transition » II^e partie. *Economie et Statistique*, (56) mai 1974.

(33) Ce qui semble contredire le point de vue de D. Bertaux selon lequel « la mise à son compte d'un ouvrier boulanger, pour difficile qu'elle ait toujours été, était possible jusque vers la fin des années cinquante; alors qu'aujourd'hui elle est pratiquement impossible ». Article cité, note 14, p. 345.

TABLEAU IX. — Répartition des petits patrons par secteur d'activité (%).

SECTEURS D'ACTIVITÉ	ART. AGR. ET ALIMENTAIRE	TEXTILES	BOIS	BÂTIMENT	MÉTAUX	VERRE	DIVERS	T
Ouvriers devenus artisans (90.000) N = 191	1,5	3,6	12,4	41,2	29,4	3,1	8,9	100
Artisans en 1970 (459.000) N = 906	2,5	8,8	15,1	31,5	26,7	3,0	12,4	100

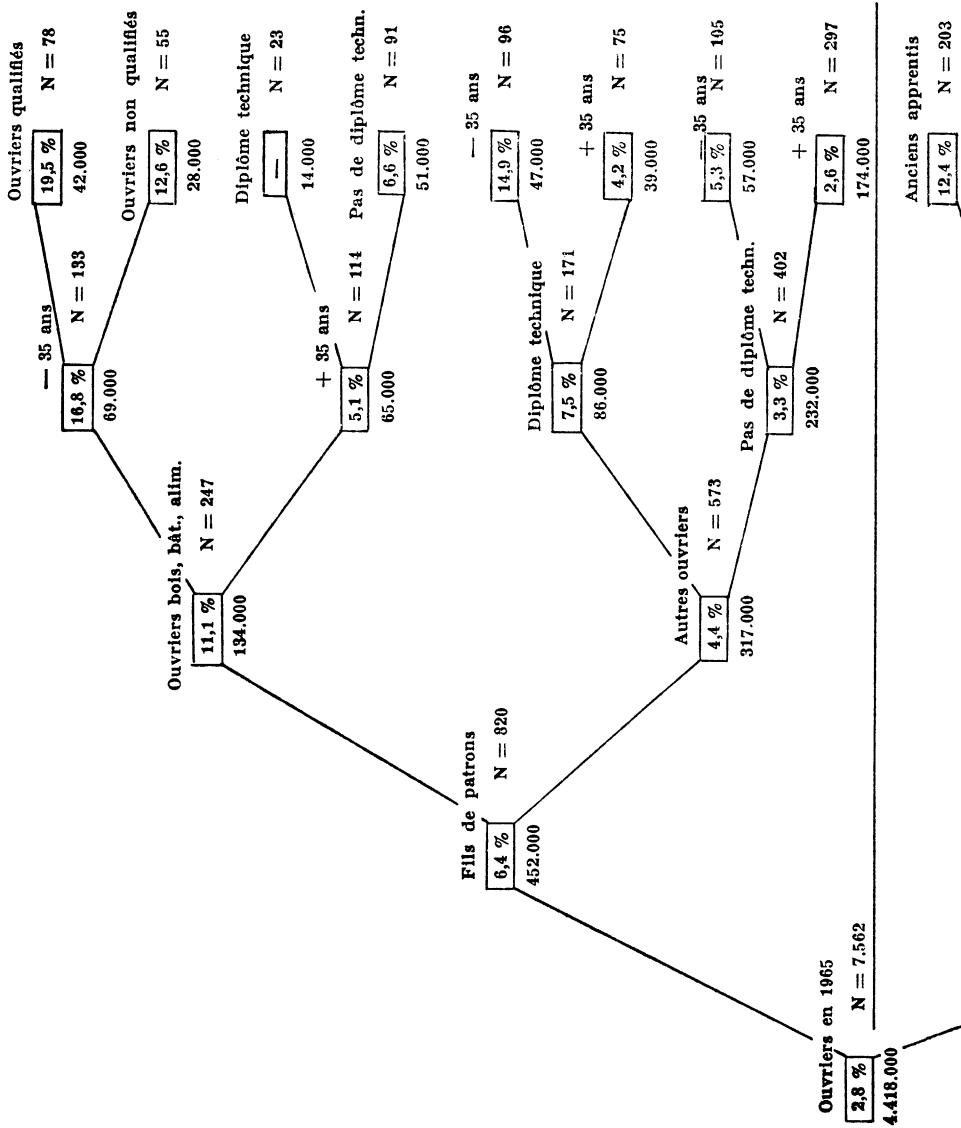
SECTEURS D'ACTIVITÉ	BOULAN- GERIE	BOUCHERIE	ALIMENT. GÉNÉRALE	HOTELL. BOISS. RESTAURA- TION	NON ALIM.	T
Ouvriers devenus petits commerçants (33.000) N = 53	30,4	11,3	12,4	11,6	34,3	100
Petits commerçants en 1970 (447.000) N = 531	9,8	13,1	14,4	12,0	50,8	100

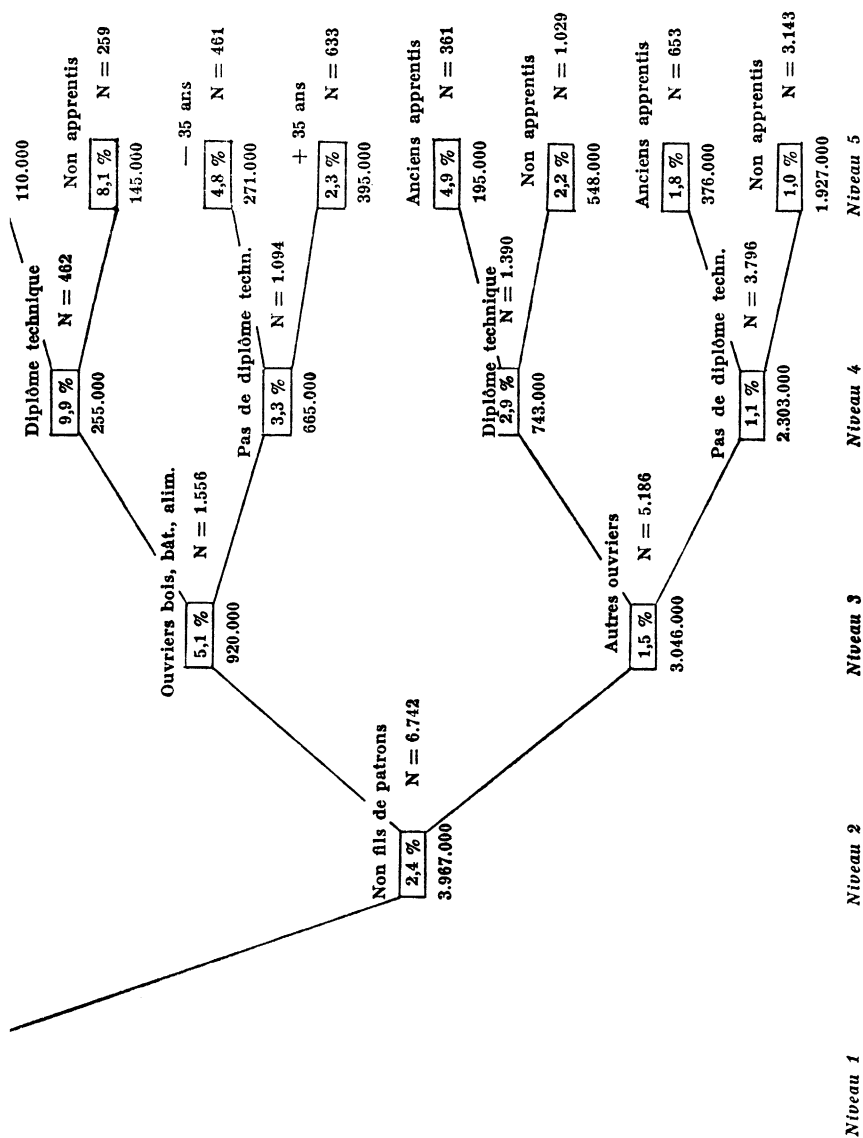
On constate aussi que ces ouvriers devenus artisans, les plus nombreux, sont, en terme de diplômes, de qualification et d'origine sociale, plus proches des ouvriers de 1965 (Tableau V) que ceux qui sont devenus petits commerçants : les premiers sont plus âgés, ils ont moins souvent un diplôme d'enseignement général, soit qu'ils n'aient pas de diplôme, soit qu'ils possèdent des diplômes techniques; la proportion des O.S. et des manœuvres y est un peu plus élevée; et surtout ils sont plus souvent fils d'ouvriers et moins souvent fils de patrons (Tableau X).

TABLEAU X. — Caractéristiques socio-professionnelles des ouvriers devenus petits commerçants ou artisans comparés à celles des petits commerçants et artisans en 1970 (%).

SONT :	SUR 100 OUVRIERS DEVENUS ARTISANS (90.000) N = 191	SUR 100 OUVRIERS DEVENUS COMMERÇANTS (33.000) N = 53	SUR 100 ARTISANS (459.000) N = 906	SUR 100 PETITS COMMERÇANTS (447.000) N = 531
Agés de — 35 ans	57	65	21	18
Possesseurs d'un diplôme technique	49	44	28	21
Diplôme d'enseignement général ou supérieur	27	40	45	53
Sans diplôme	24	16	27	26
Anciens apprentis (à leur entrée dans la vie active)	38	41	26	18
Fils de patrons de l'industrie ou du commerce	21	31	35	41
Fils d'ouvriers	34	21	25	17
Ouvriers qualifiés	62	77	—	—

TABLEAU IX.





En encadré figure la proportion d'ouvriers mis à leur compte dans chaque segment de population. Sous l'encadré les effectifs pondérés de chaque segment (base du % encadré) arrondis au millier supérieur ou inférieur. A la suite de l'encadré figure l'effectif réel de chaque segment dans l'échantillon (N).

Mais si l'on compare maintenant les ouvriers devenus petits patrons aux petits patrons de l'enquête (Tableau V) et plus précisément les ouvriers devenus artisans aux artisans de l'enquête, et les ouvriers devenus petits commerçants aux petits commerçants de l'enquête (Tableau X) l'afflux des ouvriers mis à leur compte joue dans ces deux catégories socio-professionnelles comme un facteur de renouvellement et d'ouverture : ces ouvriers mis à leur compte sont plus jeunes, ils sont plus nombreux à avoir reçu une formation professionnelle, soit qu'ils aient été mis en apprentissage, soit qu'ils soient titulaires de diplômes techniques, et ils sont d'origine plus populaire.

Au terme de ce travail on a cherché, par une analyse de segmentation, à combiner l'effet des variables étudiées pour caractériser la sous-population où la proportion d'ouvriers mis à leur compte est la plus forte. On a représenté par un arbre (Tableau XI) le résultat de cette analyse. Sur la population de départ, les ouvriers français de sexe masculin en 1965, la proportion d'ouvriers mis à leur compte est de 2,8% (niveau 1). Pour construire l'arbre on procède par dichotomies successives, en retenant chaque fois la variable qui commande le plus grand écart entre les probabilités de « mise à son compte » (34). Le tableau confirme le poids de deux variables étudiées plus haut : l'origine sociale et le secteur d'activité. C'est le fait d'être ou de ne pas être fils de patron qui opère la première dichotomie dans la population étudiée (niveau 2). Puis, quelle que soit l'origine sociale, le fait d'appartenir ou non à un secteur d'activité « artisanal » (niveau 3). Au niveau 4, c'est la possession d'un diplôme technique qui s'avère déterminante, exception faite des ouvriers fils de patrons du secteur « artisanal », pour lesquels la jeunesse joue plus que les diplômes. Enfin, au niveau 5, on voit s'opposer une population où le taux de mise à son compte est maximum, et une population où il est minimum. *Un ouvrier sur cinq* se met à son compte parmi les jeunes ouvriers qualifiés du bois, du bâtiment ou de l'alimentation, dès lors qu'ils sont fils de patrons. *Moins d'un ouvrier sur cent* parmi les ouvriers des autres secteurs qui ne sont ni fils de patrons ni titulaires d'un diplôme technique ni d'anciens apprentis. On note aussi que le taux de mise à son compte reste assez élevé chez les ouvriers fils de patrons du secteur « non artisanal » pourvu qu'ils soient jeunes et titulaires d'un diplôme technique (15 %), ainsi que chez

(34) On a repris les variables utilisées jusqu'ici à l'exception de la variable « taille de l'établissement employeur » dont on a vu l'imprécision : soit l'origine sociale, le secteur d'activité, l'âge, le diplôme, la qualification, le statut à l'entrée dans la vie active (apprenti etc.). On a retenu à chaque niveau de segmentation la variable qui : 1°) maximise la proportion d'ouvriers mis à leur compte, 2°) maximise l'écart entre les proportions observées sur les deux populations qu'elle détermine. Ainsi au niveau 2 on a retenu la variable « origine sociale » et non la variable « secteur d'activité ». Car si le fait d'être ou non fils de patron

détermine un écart du même ordre (4 points) que le fait d'appartenir ou non à un secteur artisanal (bois/bâtiment/alimentation), le fait d'être fils de patron maximise la proportion d'ouvriers mis à leur compte :

Proportion d'ouvriers mis à leur compte chez les ouvriers de 1965 :

— fils de patrons	6,4 %	} 4 %
— non fils de patrons	2,4 %	
— du bois de l'alimentation ou du bâtiment	5,9 %	} 4,1 %
— d'autres secteurs	1,8 %	

On n'a pu, faute d'effectifs pousser l'analyse jusqu'au niveau 7.

les ouvriers qui, sans être fils de patrons, travaillent dans le secteur « artisanal », possèdent un diplôme technique et sont d'anciens apprentis (12 %).

Ce tableau confirme les hypothèses de départ : c'est bien dans le milieu des jeunes ouvriers qualifiés des entreprises artisanales, dont les parents ont pu faciliter l'installation, que les chances de se mettre à son compte sont les plus fortes (une sur cinq). Il s'agit toutefois d'un groupe extrêmement minoritaire puisqu'il représente environ 1 % des ouvriers de l'enquête et 7 % des ouvriers mis à leur compte. L'étude de ce cas extrême ne devrait cependant pas faire oublier qu'il y a des O.S. et des manœuvres parmi les ouvriers qui se sont mis à leur compte (1 sur 3), des fils d'ouvriers (presque un tiers), des ouvriers d'industrie (1 sur 2), des « sans diplôme » (1 sur 5) et des ouvriers de plus de 35 ans (2 sur 5) (Tableau V, VII, IX). Simplement leurs chances de s'installer à leur compte sont très réduites : une chance sur cent pour les ouvriers d'industrie, non fils de patrons, et sans formation technique particulière, alors qu'ils représentent 43,6 % des ouvriers de l'enquête et 15,7 % des ouvriers mis à leur compte (Tableau X).

Il ressort de cette analyse, limitée, rappelons-le, aux ouvriers de sexe masculin (35) et de nationalité française (36), que la figure de l'ouvrier qui se met à son compte appartient à l'univers des possibles. On peut même y voir une filière relativement privilégiée de la « promotion ouvrière ». Cette évasion ouvrière vers le petit commerce ou l'artisanat vient sans conteste rajeunir et renouveler des catégories socio-professionnelles moins moribondes qu'il n'y paraît. Cette mobilité s'inscrit d'ailleurs dans un mouvement plus général qui conduit du salariat à l'indépendance, déjà noté par les auteurs de l'enquête F.Q.P. 1964 : « Le statut salarié constitue en quelque sorte un relais à partir duquel se réalimentent certains types

(35) On voudrait dire quelques mots des ouvrières qui se mettent à leur compte. Elles sont peu nombreuses (24, en effectifs non pondérés) mais leur profil sociologique s'oppose nettement à celui des ouvriers mis à leur compte. De 1965 à 1970, 21.000 ouvrières se sont mises à leur compte, le plus souvent dans le petit commerce (83,9 %), et dans les professions non artisanales du petit commerce, celles qui n'exigent pas de qualification particulière : on les trouve essentiellement dans l'hôtellerie et la restauration, ou dans l'habillement et les textiles (mercerie, bonneterie). On note qu'elles sont plus souvent d'origine populaire (la moitié sont filles d'ouvriers) et plus âgées (les 2/3 d'entre elles ont plus de 35 ans). Mais surtout « se mettre à son compte » prend chez elles une autre signification : on constate que près de la moitié d'entre elles (et près des 2/3 si on ne retient que les ouvrières devenues petites commerçantes) sont en fait des « aides familiales ». L'I.N.S.E.E. classe en effet en C.S.P. 22 et 27 non seulement les patrons petits commerçants et artisans, mais aussi « les personnes qui sans être salariées participent effec-

tivement à l'exploitation de l'entreprise dont le chef est un membre de leur ménage » (Code des C.S.P. cité p. 9). Ainsi la moitié des ouvrières censées « se mettre à leur compte » ne font que travailler chez leur mari, leur frère ou leur père. Alors qu'un ouvrier devenu petit commerçant sur dix seulement est « aide familial ».

(36) Il n'y a que 11 ouvriers étrangers (effectifs non pondérés) qui se soient mis à leur compte entre 1965 et 1970. Et les renseignements concernant les étrangers de l'enquête sont à utiliser avec précaution parce que l'enquête n'a porté que sur les étrangers vivant dans les ménages ordinaires (ce qui exclut par exemple les travailleurs logés en foyer), et que leur taux de réponse est particulièrement faible : sur un échantillon de 2.054 étrangers, 1.315 seulement ont répondu (64,8 %). Ces 11 ouvriers étrangers mis à leur compte sont tous des hommes généralement ouvriers qualifiés devenus artisans (8) et surtout dans le bâtiment (6). Sous toute réserve, on peut dire qu'ils semblent se mettre un peu moins à leur compte que les Français : ils représentent

d'emplois artisanaux et commerciaux, emplois qui exercent encore en France un attrait considérable » (37). Il faudra attendre les résultats de la troisième enquête F.Q.P. (1977) pour constater si le mouvement continue, ou si la « crise » des pays capitalistes est venue freiner l'accès des ouvriers à la petite propriété artisanale et commerciale.

Ces travaux s'achèvent sur deux interrogations : quel est le devenir de ces ouvriers mis à leur compte ? Quelles peuvent être les conséquences politiques et idéologiques de leur changement de statut ? Entre 1965 et 1970, 88.000 petits commerçants et artisans sont devenus ouvriers (*Tableau I*). On peut se demander s'il ne s'agit pas pour partie d'anciens ouvriers mis à leur compte, retournant à la production après un échec. Les études sur l'artisanat du bâtiment montrent que c'est souvent le cas, dans ce secteur tout au moins : « L'artisanat se caractérise par une grande mobilité professionnelle. Il n'est que rarement le moyen pour l'ouvrier de se transformer au bout de quelques années en petit capitaliste ; en réalité très souvent l'ouvrier qui a pu facilement s'installer à son compte retourne au salariat après avoir essuyé un échec. Il y a en fait un perpétuel brassage entre le prolétariat et la petite production » (38). Parce qu'ils ne sont pas préparés à la gestion d'une entreprise, aux tâches d'administration et de comptabilité qu'elle implique, beaucoup disparaissent en moins de cinq ans, et dans deux cas sur trois pour des motifs économiques (39). On peut faire l'hypothèse que ceux qui disparaissent sont des ouvriers que ni leur formation ni leur milieu familial (40) ne

un flux de 9.000 individus, soit 1,8 % des ouvriers étrangers (de sexe masculin). Ce qui s'explique sans doute parce que les conditions de travail de la majorité des étrangers en France ne facilitent pas leur mise à leur compte (travail peu qualifié, instable, sous-payé). D'autant que les dispositions juridiques ne favorisent pas l'installation des étrangers dans le petit commerce ou l'artisanat. L'exercice d'une profession commerciale par les étrangers est subordonné à la possession d'une carte d'identité spéciale de commerçant délivrée par les préfets (discrétionnairement). Certaines professions leur sont interdites sauf dérogation spéciale, et ils ne jouissent pas de tous les droits reconnus aux Français. Il existe d'ailleurs un décret-loi du 17 juin 1938 toujours en vigueur tendant à « assurer la protection du commerce français » qui prévoit la possibilité de contourner le nombre d'étrangers dans chaque profession (voir J. RODIÈRE et R. HOUIN : *Précis de droit commercial*. — Paris, Dalloz, 1970, p. 84-85). Et pourtant le commerce et l'artisanat ont traditionnellement joué comme facteurs d'intégration des minorités étrangères. Ouvrir une boutique, dans l'alimentation, la restauration, c'est un des rares moyens d'ascension sociale qui ne nécessite pas de connaissances particulières sanctionnées par un diplôme. C'est aussi garder un lien avec le pays d'ori-

gine en continuant à vendre ses produits. L'atout d'une large famille, main d'œuvre gratuite et corvéable, peut rendre « l'exploitation » familiale concurrentielle. Et effectivement l'enquête montre que les petits patrons étrangers sont plus souvent d'anciens ouvriers que les français : le quart d'entre eux à l'enquête étaient ouvriers 5 ans plus tôt. Et si l'on ne compte que les petits patrons « mobiles » (qui n'étaient pas petits patrons en 1965), c'est 73,4 % d'entre eux qui étaient ouvriers en 1965.

(37) M. PRADERIE et al. : « La mobilité professionnelle en France entre 1959 et 1964 » *Études et Conjonctures*, 21 (10), 1966, p. 40.

(38) J. LAFONT et D. LEBORGNE, article cité. II^e partie, p. 19.

(39) *Ibid.*, p. 18.

(40) Parmi les facteurs de réussite ou d'échec de la « mise à son compte », il faudrait aussi pouvoir prendre en considération le niveau d'étude, l'origine sociale et la profession des femmes des ouvriers mis à leur compte (ces renseignements sont malheureusement hors du champ de l'enquête). 90 % des ouvriers devenus petits commerçants et 80 % des ouvriers devenus artisans sont mariés. Combien d'entre eux ont pu bénéficier de l'aide de leur épouse pour la tenue de la comptabilité notamment ?

préparaient à devenir petits patrons, et qui se mettent d'ailleurs plus rarement à leur compte.

Les entretiens auprès des petits commerçants de la rue du Faubourg Saint-Martin confirment le désarroi de beaucoup d'anciens ouvriers non préparés à leur nouveau statut : « C'est la mort, c'est l'assassinat. Pour moi exactement je voudrais redevenir ouvrier. Je me suis mis artisan, je crois que je vais voler de mes propres ailes... mais je vois tellement de difficultés qu'y a... Je suis un des premiers à laisser tomber pour redevenir ouvrier » (ouvrier devenu tailleur).

On peut se demander enfin si l'ouvrier qui se met à son compte est politiquement et idéologiquement différent des autres ouvriers. L'enquête sur « l'ouvrier français en 1970 » montre qu'il n'y a pas de relations entre le désir de se mettre à son compte et l'intérêt pour la politique, la proximité partisane, ou le vote. Mais si ce n'est pas « l'ouvrier conservateur » qui se met à son compte, est-ce qu'il ne le deviendra pas, une fois patron ? L'absence de données sur les conséquences politiques de la mobilité professionnelle des ouvriers ne permet malheureusement pas de répondre à cette question. Il semble toutefois que dans l'esprit des autres ouvriers, celui qui se met à son compte ne peut qu'adopter une mentalité de « patron », il change nécessairement de camp. Comme l'exprime de façon désabusée cet ouvrier de Saint-Etienne : « Moi j'ai connu des bons copains, il a fallu... ils étaient bons copains, ils passent chefs bof ça y est, c'est fini hein ? Le gars qui est à son compte c'est pareil, il y a des petits gars qui sont comme ça, le jour où ils sont à leur compte, c'est fini... Moi j crois que j'serais patron un jour, si j'arrive — je le souhaite — mais si j'arrive... j'ferais pareil... j crois que j'ferai pareil. J'ai beau dire... je regarderai le gars qui fait son boulot, je le paierai plus que les autres, mais j'crois... j'crois... j'sais même pas si on peut le faire parce que, en fin de compte, une fois qu'on est patron, on est patron, hein... » (42).

Nonna MAYER

Centre national
de la recherche scientifique.
Centre d'études de la vie
politique française contemporaine, Paris.

(41) *L'ouvrier français en 1970*, cité, p. 248. On note seulement que le désir de se mettre à son compte va de pair avec une certaine méfiance envers les syndicats : c'est parmi les non syndiqués, et parmi ceux qui s'abstiennent aux élections professionnelles que le désir de se mettre à son compte est le plus fort. La typologie de R. Mouriaux et J. Capdevielle, qui combine variables syndicales et politiques, montre plus précisément

que le désir de se mettre à son compte est maximum (29 %) chez les « hostiles » (ceux qui s'intéressent à la politique, ne font pas confiance aux syndicats) (p. 126).

(42) F. BON, R. MOURIAUX, J. CAPDEVIELLE : *L'ouvrier conservateur*. — Paris, F.N.S.P., Centre d'étude de la vie politique française contemporaine, ronéoté. 1973, p. 72 (ouvrier du bâtiment, 40 ans, Saint-Etienne).